

Task Force Groupes vulnérables
Groupe de "Consultation"

Thématique : Groupe vulnérable

personne en situation de handicap

1. Situation problématique

Décrivez un problème qui résulte de la crise COVID-19 ou qui est aggravée par la crise Coronavirus-Covid-19 . Veillez à être spécifique, concis et à expliquer les liens de cause à effet (maximum 15 lignes).

Allocations actuelles = revenus indécents (20% sous seuil de pauvreté)

40% des PH vivent dans la pauvreté financière et se privent sur le plan des soins de santé et sur le plan matériel

L'emploi des PH reste précaire et parfois peu rémunéré.
Pas d'accès à vie digne et biens élémentaires

Combinaison protection des personnes (handicapées et) malades et reprise du travail.

L'enseignement pour enfants handicapés doit conduire à des emplois qualifiés

L'environnement n'est naturellement pas accessible - Le sur mesure génère des surcoûts : logement adapté, taxis adaptés, TIC adaptés, services d'aide spécifiques...°

COVID 19 va augmenter la pauvreté : ex : surcoûts téléphonie, soins médicaux, etc

Allocations gérées par la DG HAN

- Les périodes de chômage économique vont avoir un impact sur le calcul de l'AI (réduction)
- le nombre de demandes (nouvelles et en révision) est en forte baisse : danger de non take up, risque d'indû
- COVID 19 = risque d'aggravation médicale pour certaines personnes ?
- « retour à la normale » = effet boomerang sur la gestion ???

2. Situation souhaitée

Dans une optique de prévention ET/OU de remédiation de la situation décrite ci-dessus, quelle serait la situation souhaitée ? (Exprimez le résultat escompté et non pas les moyens d'y arriver maximum 5 lignes).

Revenus décents : allocations et revenus du travail

De vrais emplois pour les personnes handicapées : ETA et marché ordinaire

Accès aux biens et services collectifs accessibles matériellement et financièrement

Task Force Groupes vulnérables
Groupe de "Consultation"

Réduire le non take up

3. Acteurs clés / responsables

Quels services, administrations, associations jouent un rôle eu égard à la situation problématique ?

Quels Autorités et/ou Ministres ont des compétences relatives à la situation problématique ?

DG HAN
CPAS
Partenaires sociaux
Enseignement

Ministre chargée des PH
Autres ministres (économie, énergie, ...)
Région set communautés

4. Proposition d' action et/ou de mesure

Décrivez l'action et les moyens de sa réalisation en vue de l'obtention du résultat escompté. .

Dans l'immédiat,

- Paiement par voir électronique : pas de carte de crédit /débit pour les personnes déficientes intellectuelles (uniquement retrait bancontact limités)
- Remise au travail des personnes malades : articuler protection et maintien du travail

Sur le moyens terme, la prise en charge du handicap nécessite une vision et une planification. Elle doit associer toutes les entités du pays. De nombreux domaines doivent être investis, parmi lesquels. :

Réformer loi sur les allocations aux PH

- Pour rappel, l'objectif de l'AI ou de l'APA est de couvrir les surcoûts liés au handicap (à ne pas confondre avec l'ARR qui sert à couvrir la perte de revenus liés au handicap).
- cette loi ne permet aucun souplesse pour intégrer rapidement les changements économiques et sociaux des personnes

Augmenter ARR à minima au seuil de pauvreté

Un traitement efficace et rapide des demandes introduites auprès de la DG HAN.
Activation des droits et accompagnement humain des situations de vie

Suppression des règles limitant les cumuls allocations sociales/salaires/ revenus professionnels (travailleurs indépendants). –

Task Force Groupes vulnérables
Groupe de "Consultation"

Arrêter de prendre en compte l'Allocation d'intégration (AI) ou l'Aide aux personnes âgées (APA) dans le cadre de l'octroi du Revenu d'Intégration sociale (RIS) et autres aides sociales.

Accessibilité des biens et services collectifs, sans surcoût

Des mesures financières pour soutenir les personnes handicapées. Ces mesures peuvent inclure, sans s'y limiter,

- des paiements forfaitaires pour les personnes éligibles,
- des mesures d'allégement fiscal,
- des subventions de biens ou des mesures de clémence pour le paiement de dépenses spécifiques,
- pas de surfacturation des coûts d'hospitalisation et/ou de soins médicaux en lien avec le Covid 19 ;
- tarif social pour téléphonie mobile,
- distribution alimentaire à domicile
-
- augmentation des logements adaptables : cahier de charge contraignants

Supprimer les différences de traitement selon l'âge. : aides à la mobilité uniquement possibles pour personnes dont le handicap a été reconnu avant 65 ans, déduction fiscale (IPP)

Revoir toutes les formules de contrats d'apprentissage pour PH : dans beaucoup de cas, les personnes handicapées sous contrat d'apprentissage se trouvent dans une situation de non-droits (chômage, soins de santé, pension). Le contrat d'apprentissage est souvent la seule occasion pour la PH de travailler. Il faut y donner une couverture sociale. Il doit devenir un tremplin vers le contrat de travail

Respecter quota d'emploi dans la Fonction publique (et pas de truchement via les marchés publics)

Réflexion sur les possibilités d'activation (volontaire et encadrée médicalement) des allocations sociales ET en même temps, réflexion sur la part de responsabilité sociale des employeurs : notamment, appliquer dernière réforme Peeters « actions positives »

Il faut soutenir les ETA et renforcer l'ancrage de l'économie sociale dans l'économie générale, notamment en autorisant l'accès des petites ETA aux marchés publics

Le prochain gouvernement doit réserver une priorité absolue à plusieurs aspects liés à la santé et à la qualité des soins. Il demande de renforcer l'accès aux soins aux patients qui actuellement y renoncent par manque d'argent ou d'information. Il demande aussi de renforcer l'accessibilité des hôpitaux, l'accès à l'information et à la formation des professionnels et enfin d'introduire effectivement la possibilité de déléguer certains actes infirmiers à des non-professionnels. Plus d'informations sur. [la position du CSNPH](#)

Task Force Groupes vulnérables
Groupe de "Consultation"

Veiller à ce que ce financement soutienne tout particulièrement la transition vers une vie en communauté, car les personnes handicapées vivant dans des institutions résidentielles sont particulièrement exposées aux risques d'infection, de maltraitance et de négligence et d'oubli –

Veiller à ce que ce financement soit fourni aux nombreuses personnes handicapées qui seront probablement amenées à s'isoler pendant une période plus longue que la population moyenne.

Garantir que les services collectifs sociaux et de santé restent durables et soient capables de faire face et de s'adapter aux nouvelles formes de prestations de services.

Les demandes de formule de répit pour les familles doivent être totalement prises en charge aussi pour permettre à ces familles déjà fortement sollicitées en temps normal de reprendre une vie un peu normale comme les autres personnes et familles.

crèches et enseignement général inclusif ET moyens réels aux écoles pour prendre en charge besoins de TOUS les enfants

formation des enfants handicapés qualifiante

Voir [Recueil pauvreté handicap 2019](#) → nombreuses recommandations